

COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 27 février 2018

Présents: Jean-Luc LUEZ - Véronique ANTOINE - Henri BOUILLOUX - Emmanuel DARMEDRU- Pascal KERAUDREN - Estelle VOURLAT - Chantal ARMENI - Frédéric MOREL TOURAINE - Gilles BERGER - Michel CARRE - Marylène WILLAUMEZ- Evelyne ROTH.

Absents excusés : Philippe PACCARD - Denis AUGEZ - Valérie GOUTTE-TOQUET

DIA Vente RONGER

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal, une déclaration d'intention d'aliéner émanant de Maître Barbara BREUIL, Notaire à Ceyzériat portant sur une maison d'habitation située à Bohas, «120 Chemin de la Ravat », en zone U et cadastrée :-048 A 598 de 240 m²

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, ne souhaite pas faire usage de son droit de préemption.

Cession de parcelles à Bohas « Le Grand Champ » et « Petit Charnet » à Chatillonnet.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'une proposition a été faite à la commune par l'entreprise SNC Le Clos du Revermont, pour l'acquisition des parcelles situées « Le Grand Champ » et «Petit Charnet » à Bohas cadastrées :

- 048 B 781 (1945m²)
- 048 B 783 (310 m²)
- 048 B 674 (5093m²)

Pour une surface totale de 7048m².

Monsieur le Maire précise que ces parcelles sont libres de toute occupation et exploitation.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents

Décide de vendre les parcelles 048 B 781 (1945m²), 048 B 783 (310 m²), 048 B 674 (5093m²)

Accepte la proposition de l'entreprise SNC Le Clos du Revermont d'acquérir la totalité des parcelles ci-dessus au prix de 160 000€ HT, 192 000€ TTC, TVA en sus à la charge de l'acquéreur.

Autorise Monsieur le maire à signer tous les documents relatifs à cette affaire et notamment l'acte notarié à intervenir chez Maître Barbara BREUIL, notaire à Ceyzériat.

Les frais relatifs à cette acquisition seront à la charge de l'acquéreur.

Parcelles forestières présumées bien vacants sans maître : incorporation dans le domaine public

Monsieur le Maire, soumet au conseil municipal le rapport suivant :

par arrêté préfectoral du 23 mai 2017, ont été présumées biens vacants sans maître les parcelles forestières suivantes :

Préfixe section cadastrale	Section cadastrale	Numéro de Plan
	A	59
	C	37
	A	12
	A	19
	C	39
048	C	626
	A	387
	A	20
	C	44
048	C	661
	A	376
048	C	628

Ces parcelles sont des biens immobiliers qui n'ont pas de propriétaire connu et pour lequel depuis

plus de trois ans les taxes foncières n'ont pas été acquittées. Les formalités particulières de publicité de cet arrêté ont été effectuées du 30/05/2017 au 30/11/2017.

À l'issue du délai légal de six mois, aucun propriétaire ne s'est manifesté. Ces biens immobiliers sont donc présumés sans maître et peuvent être acquis par la commune. Ces parcelles peuvent revenir à la commune si cette dernière ne renonce pas à ce droit.

La superficie totale de ces parcelles est de 19 673m².

Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé du maire et en avoir délibéré, à l'unanimité décide :

- que la commune s'appropriera ce bien dans les conditions prévues par les textes en vigueur ;
- que Monsieur le maire est chargé de prendre l'arrêté constatant l'incorporation de cet immeuble dans le domaine communal et est autorisé à signer tous les documents et actes nécessaires à cet effet.

Orientations budgétaires

Le conseil municipal prend connaissance des résultats comptables de l'année 2017 en fonctionnement et investissement, délibère sur les principales orientations budgétaires en investissement :

En dépenses :

- Remboursement école et Cantine de Bohas et d'Hautecourt
- Révision du PLU
- Opération d'aménagement aux « Fléchonnières »
- Rénovation de bâtiments
- Installation de jeux d'enfants à Rignat
- Construction de la salle Polyvalente Bohas (solde de l'opération)
- Équipements divers : (Mobilier, autolaveuse...)
- Travaux de voirie (aménagement et réfection de chemins ruraux)
- ADAP (mise en accessibilité des bâtiments)
- Matériel technique
- Remboursement EPFL

En recettes d'investissement

Vente de la cure

Vente des parcelles à Bohas

Solde des subventions en cours de la salle polyvalente

Solde des subventions de la restauration de l'église.

Recensement de la Population

Le recensement de la population s'est terminé le 17 février. La commune compte 390 résidences principales, 44 résidences secondaires et 47 logements vacants. Le décompte de l'INSEE n'est pas encore parvenu pour connaître le nombre d'habitants exact.

Affouage

Gilles Berger fait part au conseil municipal, de sa rencontre avec les agents de l'ONF. Suite au retard dans les coupes d'affouage, l'ONF pourrait proposer à la vente les parcelles non coupées.

Points sur les travaux

Monsieur le Maire fait le point sur les travaux en cours :

• Voirie :

Des travaux réalisés par l'entreprise Eurovia et commandés par l'agglo, devraient commencés courant mars :

À Rignat :

- Rue du bon Puits : Fourniture et pose de caniveaux
- RD 81 : Fourniture et pose de bordures dans le virage

A Moinans :

- Sentier de l'Alambic / Création d'un puits perdu

A Bohas :

- Petite Impasse / Création d'un réseau E.P. + réfection de chaussée en enrobé
- Rue des Teppes / Réfection de chaussée en enrobé
- Rue des Collonges (Ecole maternelle) / Accotement en enduit bicouche

Les chemins ruraux réfection du chemin du Pilon et du Chemin de Journans à Rignat sont à la charge de la commune.

- **Logement de Rignat :**

Les travaux dans le logement de Rignat au-dessus de la salle sont en cours (reprise de l'électricité, travaux de plomberie, travaux de carrelage)

- **Salle des Fêtes**

L'entreprise d'électricité et l'entreprise Manutan (matériel sono) n'ont pas terminé l'installation des appareils audio.

Conseil Municipal des jeunes

Une visite de l'usine Renault Trucks est prévue le 04 avril avec le CMJ.

Cérémonie du 19 mars

Cette année la cérémonie commémorant la fin des conflits d'Afrique du Nord se tiendra le Lundi 19 mars à 18h00, devant le monument aux morts de Rignat, en présence de l'écho du Suran et des membres du Conseil Municipal des jeunes de Bohas-Meyriat-Rignat.

Toute la population est cordialement invitée.

Prochain conseil municipal le 27 mars 2018.

**Le Maire,
Jean-Luc LUEZ.**